

APPENDIX A /ANNEXE A

American Sign Language as a Second Language, Level 1, Open, LASBO

Course description:

This course provides opportunities for students to begin to develop foundational language skills and cultural competencies in American Sign Language (ASL). Students will begin to engage in basic ASL conversational discourses in guided and interactive settings. Using a variety of strategies, they will develop skills to comprehend, construct, and present various basic ASL literary works and ASL texts and begin to develop an understanding of the connections between ASL, culture, and community. They will also develop the knowledge and skills necessary for lifelong language learning.

Prerequisite: None

Langue des signes québécoise (LSQ), langue seconde, niveau 1, ouvert, LSQBO

Description du cours :

Ce cours est destiné à l'élève qui veut s'initier à la Langue des signes québécoise (LSQ) et à la culture des Sourdes et des Sourds*. L'élève acquiert des notions et des habiletés de base liées à la compréhension et à l'expression en LSQ dans des contextes d'interaction authentiques et pertinents. L'élève apprend à utiliser des stratégies pour construire le sens d'une variété de messages signés. De plus, l'élève développe des habiletés de communication pour interagir de manière appropriée en LSQ avec des partenaires Sourds. Le cours permet aussi à l'élève de s'ouvrir à une nouvelle perspective culturelle en analysant les événements historiques qui ont contribué à façonner l'identité des Sourds d'aujourd'hui. Enfin, l'élève développe une variété d'habiletés nécessaires à l'apprentissage des langues tout le long de sa vie.

Préalable : Aucun

*Dans ce document, on fait une distinction entre les mots « sourd » et « Sourd ». Le mot « Sourd » avec un « S » majuscule désigne l'appartenance à une communauté culturelle différente de celle des entendants, qui inclut l'appartenance à des organismes crées dans le but de favoriser l'utilisation de la Langue des signes québécoise comme mode de communication. Le mot « sourd » avec un « s » minuscule désigne la condition physiologique caractérisée par une perte de l'ouïe.

APPENDIX B/ANNEXE B

Effective September 2021

Ontario Secondary School Diploma—Compulsory Credits

3 additional credits, consisting of 1 credit from each of the following groups:

Group 1: English (including the Ontario Secondary School Literacy Course), French as a second language, classical languages, international languages, Native languages, Canadian and world studies, Native studies, social sciences and humanities, guidance and career education, cooperative education, American Sign Language as a Second Language

Group 2: French as a second language, the arts, business studies, health and physical education, cooperative education, American Sign Language as a Second Language

Group 3: French as a second language, science (Grade 11 or 12), computer studies, technological education, cooperative education, American Sign Language as a Second Language

Note: The following conditions apply to selections from the above three groups:

- A maximum of 2 credits in French as a second language may count as additional compulsory credits, 1 credit from Group 1, and 1 credit from either Group 2 or Group 3.
- A maximum of 2 credits in cooperative education

Dès septembre 2021

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario—Crédits obligatoires

3 crédits supplémentaires, soit 1 crédit de chacun des groupes suivants :

Groupe 1: Français (y compris le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario); English; langues autochtones; études canadiennes et mondiales; études autochtones; sciences humaines et sociales; orientation et formation au cheminement de carrière; éducation coopérative; Langue des signes québécoise langue seconde

Groupe 2 : English; éducation artistique; affaires et commerce; éducation physique et santé; éducation coopérative; Langue des signes québécoise langue seconde

Groupe 3: English; langues classiques et langues internationales; sciences (11e ou 12e année); études informatiques; éducation technologique; éducation coopérative; Langue des signes québécoise langue seconde

Remarque : Les conditions suivantes régissent la sélection des crédits dans les Groupes 1, 2 et 3.

- Deux crédits d'English au maximum peuvent compter comme crédits obligatoires dans les Groupes 1, 2 et 3, l'un devant provenir du Groupe 1 et l'autre soit du Groupe 2, soit du Groupe 3. Les mêmes dispositions s'appliquent si, au lieu de suivre des cours d'English, l'élève suit des cours d'anglais pour débutants.
- Deux crédits d'éducation coopérative au maximum peuvent compter comme crédits obligatoires dans les Groupes 1, 2 et 3.